

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 1/11

Version 02/2021

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

Identification de produit: DIAMUR dégraissant P990

Numéro d'enregistrement (REACH) : non applicable

Emploi de la substance / de la préparation: dégraisser le sol avant la pose des carrelages

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

DIAMUR NV
Zwarte Weg 47, Kade 367
2030 Anvers
Belgique
Tel. : +32(0)3/544 15 20
Fax : +32(0)3/544 15 27
e-Mail : info@diamur.be

Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoison: +32(0)70 245 245

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classement selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Irritation cutanée cat.2

H315 Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires cat.1

H318 Provoque de graves lésions oculaires

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

Aucune autre information pertinente n'est disponible

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 2/11

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP):



Mot de signal: **DANGER**

GHS05

Substances dangereuses:

Hydroxyde de sodium, Alcoool (C13)EO(1-2,5) ; Capryliminodipropionate de sodium

Mentions de danger (CPL)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CPL)

P264 Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé ce produit
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305-P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P362+P364 Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Autres dangers

Résultats PBT et vPvB non applicable.

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 3/11

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélange

Description: Mélange de produits divers

Nom	Identification du produit	%	Classification selon 67/548/EEG	Classification selon le règlement CE (EG) n°. 1272/2008 (CLP)
2-butoxyethanol, glycolmonobutylether, butylglycol	(CAS-n°) 111-76-2 (EG n°) 203-905-0 (Numéro d'identification EU) 603-014-00-0 (REACH-n°) 01-2119475108-36	5 - 15	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H351 Eye Irr. 2, H319
TrinatriNitrilotriacétate	(CAS -n°) 5064-31-3 (EG-n°) 225-768-6 (Numéro d'identification EU) 607-620-00-6	1 – 5	Kank. Cat. 3; R40 Xn; R22 Xi; R36	Carc.2, H351 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319
Hydroxyde de sodium	(CAS-n°) 1310-73-2 (EG-n°) 215-185-5 (Numéro d'identification EU) 011-002-00-6	1 – 5	C; R35	Skin Corr. 1A, H314
Alcool (C13) EO(1-2.5)	(CAS-n°) 69011-36-5 (EG n°) 500-241-6	1 – 5	Xi; R41	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
Capryliminopropionate de sodium	(CAS-n°) 94441-92-6 (EG-n°) 305-318-6	1 – 5	Non classifié	Eye Dam. 1, H318

Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identification du produit	Limites de concentration spécifiques: DSD/DPD	Limites de concentration spécifiques: CLP
TrinatriNitrilotriacétate	(CAS -nr) 5064-31-3 (EG-nr) 225-768-6 (Numéro d'identification EU) 607-620-00-6	(C>=5) Carc.Cat. 3; R40	(C>=5) Carc. 2, H351
Hydroxyde de sodium	(CAS-nr) 1310-73-2 (EG-nr) 215-185-5 (Numéro d'identification EU) 011-002-00-6	(0.5=<C<2) Xi;R36/38 (2=<C<5) C;R34 (C>=5) C; R35	(0.5=<C<2) Eye Irrit. 2, H319 (0.5=<C<2) Skin Irrit. 2, H315 (2=<C<5) Skin Corr. 1B, H314 (C>=5) Skin Corr. 1A, H314

4 Premiers secours

Description des mesures de premiers secours

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 4/11

Remarques générales: Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (si possible, montrez l'étiquette).

Après contact avec les yeux: Rincez doucement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez vos lentilles de contact, si possible. Continuez à rincer. Consultez immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

Après contact avec la peau: Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'irritation de la peau: consulter un médecin

Après inhalation: Respirez de l'air frais. Laissez la victime se reposer.

Après ingestion: Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin en urgence.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que tardifs :

Symptômes/blessures après contact avec la peau : Cause une irritation ;

Symptômes/blessures après contact avec les yeux : Cause de graves lésions oculaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiates et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Le dioxyde de carbone. Eau atomisée. Du sable.

Moyens d'extinction inadaptés : N'utilisez pas de jet d'eau puissant..

Dangers particuliers résultant de la substance ou mélange: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers:

Instructions d'extinction : Refroidissez les récipients exposés en pulvérisant de l'eau ou en utilisant un jet d'eau. Faites preuve d'une extrême prudence dans la lutte contre un incendie chimique. Éviter que l'eau d'extinction (utilisée) ne pénètre dans l'environnement.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 5/11

Procédures d'urgence: : Faire sortir le personnel qui n'est pas nécessaire dans la pièce.
Ensuite aérez la pièce.
Equipement de protection : Munir le personnel de nettoyage d'une protection appropriée.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter l'écoulement du produit dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
Avertissez les autorités compétentes si le liquide se déverse dans les égouts ou dans les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber les matériaux déversés le plus rapidement possible avec des solides inertes comme l'argile ou la silice. Ramasser le déversement. A stocker séparément des autres matériels.

Référence à d'autres sections: Chapitre 8 et 13.

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Lavez-vous les mains et les autres parties du corps exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter votre lieu de travail. Veiller à une bonne ventilation dans la zone de manutention pour éviter la formation de vapeur libérées. Lavez-vous soigneusement les mains après avoir utilisé le produit.

Conditions de stockage sécurisé, y compris d'éventuelles produits incompatible.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.

En cas de non-utilisation, gardez le récipient fermé..

Substances incompatibles : acides forts.

Matériaux incompatibles : La lumière directe du soleil.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
Belgique	Dénomination locale	Sodium (hydroxyde de)
Belgique	Valeur limite (mg/m ³)	2 mg/m ³
Belgique	Classification additionnelle	M
2-butoxyéthanol, glycolmonobutyléther, butylglycol (111-76-2)		

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 6/11

EU	Dénomination locale	2-Butoxyéthanol
EU	IOELV TWA (mg/m ³)	98 mg/m ³
EU	IOELV TWA (ppm)	20 dpm
EU	IOELV STEL (mg/m ³)	246 mg/m ³
EU	IOELV STEL (mg/m ³)	50 dpm
EU	Notes	Skin
Belgique	Dénomination locale	2-Butoxyéthanol
Belgique	Valeur limite (mg/m ³)	98 mg/m ³
Belgique	Valeur limite (ppm)	20 dpm
Belgique	Valeur à court terme (mg/m ³)	246 mg/m ³
Belgique	Valeur à court terme (ppm)	50 dpm
Belgique	Classification additionnelle	D

Mesures de contrôle relatives à l'exposition : :

Équipement de protection individuelle :

Évitez toute exposition inutile.

Protection des mains :

Portez des gants en cas de contact répété ou prolongé.

Protection des yeux :

la protection des yeux n'est nécessaire que lorsque le liquide s' éclabousse ou s' atomise

Protection de la peau et du corps :

En cas de contact fréquent avec la peau, il est nécessaire de porter des vêtements de protection

Protection respiratoire :

En principe, aucune protection respiratoire personnelle n'est requise.

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Indications générales:

Forme:	liquide
Couleur:	pas d'information disponible
Odeur:	caractéristique
Limite d'odeur:	pas d'information disponible
Valeur du pH:	14
Densité relative:	+/- 1.04
Point de fusion:	pas d'information disponible
Point de solidification/congélation:	pas d'information disponible
Point d'ébullition:	+/-100 °C

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 7/11

Pression de vapeur:	pas d'information disponible
Inflammabilité:	le produit n'est pas inflammable
Point d'éclair:	pas d'information disponible
Auto-inflammation:	pas d'information disponible
Danger d'explosion:	pas d'information disponible
Biens explosifs/limites explosives:	pas d'information disponible
Log pow	pas d'information disponible
Solubilité :	entièrement soluble dans l'eau
Viscosité:	pas d'information disponible
Caractéristiques d'oxydation :	pas d'information disponible

Autres informations:

Aucune autre information disponible

10 Stabilité et réactivité

Réactivité:

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Stabilité chimique:

Non établie.

Possibilité de réactions dangereuses:

Non établie

Conditions à éviter:

La lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

Interaction chimique des divers matériaux:

Acides forts.

Produits de décomposition dangereux:

La vapeur. Le monoxyde de carbone. Le dioxyde de carbone.

11 Information toxicologique

Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (orale/cutanée/inhalation)

Non classifiée.

2-butoxyéthanol, glycolmonobutyléther, butylglycol (111-76-2)	
LD50 orale rat	< 300 (300-2000) mg/kg
LD50 cutanée rat	>2000 mg/kg
LC50 inhalation rat (mg/l)	2.2 mg/l/4u

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 8/11

Corrosion/irritation de la peau	cause une irritation de la peau pH: 14
Lésions oculaires graves/irritation des yeux	cause de graves lésions oculaires. pH: 14
Sensibilisation au système respiratoire/à la peau Information supplémentaire	non classifiée selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité dans les cellules germinales Information supplémentaire	non classifiée selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogène Information supplémentaire	non classifiée selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction Information supplémentaire	non classifiée selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT (Specific target organ toxicity) (lors d'une exposition unique Information supplémentaire	non classifiée selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT (Specific target organ toxicity) (lors d'une exposition répétée Information supplémentaire	non classifiée selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger en cas d' inhalation Information supplémentaire	non classifiée selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes éventuels	selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

12 Information écologique

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité aquatique chronique : Non classé

2-butoxyéthanol, glycolmonoéthyléther, butylglycol (111-76-2)	
LC50 poisson 1	1474 mg/l 96h
EC50 Daphnia 1	1550 mg/l 48h
EC50 autre organismes aquatiques	911 mg/l Algues 72h

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 9/11

Persistence et dégradabilité:

Dégraissant	
Persistence et dégradabilité	Les agents de surface dans cette préparation sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront mises à leur disposition, soit directement, soit sur demande d'un fabricant de détergents.

Bioaccumulation:

Non déterminé.

Mobilité dans le sol:

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Résultats des évaluations PTB- en vPvB:

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Autres effets néfastes:

Informations complémentaires : éviter le rejet dans l'environnement.

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Emballages non nettoyés

Disposer de manière conforme aux réglementations locales/nationales.

14 Informations relatives au transport

En conformité avec les exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA, RID : Néant

Désignation officielle de transport selon le règlement type des Nations unies : ADR, ADN, IMDG, RID, IATA : Néant

Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA, RID : Néant

Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA, ADN, RID : Néant

Dangers pour l'environnement : pas de danger pour l'environnement, pas de pollution marine

Précautions particulières pour l'utilisateur : aucune information disponible

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 10/11

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC :
Néant.

15 Informations réglementaires

Réglementation et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Règlements de l'UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Ne contient pas de substance candidate à REACH.

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH.

Réglementations nationales :

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16 Autres informations

Source des données :
RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008.

Autres informations : Aucune.

Contenu complet des phrases R, H et EUH :

H301 Toxique en cas d'ingestion

H302 Nocif en cas d'ingestion

H312 Nocif par contact avec la peau

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H315 Provoque des irritations cutanées

H318 Provoque de graves lésions oculaires

H319 Provoque une grave irritation des yeux

H332 Nocif par inhalation

H351 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R22 Nocif en cas d'ingestion

R35 Provoque de graves brûlures

R36 Irritant pour les yeux

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau

R40 Les effets cancérigènes ne peuvent être exclus

R41 Risque de lésions oculaires graves

Tox. aiguë. 3 (Oral)

Toxicité orale aiguë, catégorie 3

Fiche de données de sécurité

(selon 1907/2006 EG, Article 31)

page 11/11

Tox. aiguë. 4 (cutanée)

Tox. aiguë. 4 (Inhalation : poussière, brouillard)

Toxicité aiguë. 4 (Oral)

Aquatique Aiguë 1

C corrosif

Xi irritant

Xn nuisible

Carc. 2

Eye Dam. 1

Irritation Irrit. 2

Skin Corr. 1A

Skin Irrit.2

Toxicité cutanée aiguë Catégorie 4

Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard)
Catégorie 4

Toxicité orale aiguë Catégorie 4

Danger aigu pour l'environnement aquatique, Catégorie 1

Cancérogène, catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation des yeux, Catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation des yeux Catégorie 2

Corrosion/irritation de la peau, catégorie 1A

Corrosion/irritation de la peau Catégorie 2